



## Conseil d'administration

326<sup>e</sup> session, Genève, 10-24 mars 2016

GB.326/POL/6

Section de l'élaboration des politiques  
Segment du dialogue social

POL

Date: 9 février 2016

Original: anglais

### SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Réunions sectorielles ayant eu lieu en 2015 et propositions concernant les activités sectorielles en 2016-17

#### Objet du document

Le Conseil d'administration est invité à prendre note des rapports de quatre réunions ayant eu lieu au second semestre de 2015 (voir partie I), ainsi que d'un rapport intérimaire du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant. Il est également invité à autoriser la communication de ces rapports et la publication des *Directives pour l'inspection par l'Etat du pavillon des conditions de vie et de travail à bord des navires de pêche*, ainsi qu'à adopter les propositions formulées dans la partie III au sujet des réunions sectorielles prévues pour 2016 et le début de 2017 (voir le projet de décision au paragraphe 22).

**Objectif stratégique pertinent:** Tous les objectifs stratégiques.

**Incidences sur le plan des politiques:** Les *Directives pour l'inspection par l'Etat du pavillon des conditions de vie et de travail à bord des navires de pêche* feront partie intégrante des orientations de l'OIT concernant cette question.

**Incidences juridiques:** Aucune.

**Incidences financières:** Aucune.

**Suivi nécessaire:** Le Bureau sera invité à prendre les mesures indiquées dans le projet de décision.

**Unité auteur:** Département des politiques sectorielles (SECTOR).

**Documents connexes:** GB.317/POL/5; GB.317/PV; GB.320/POL/5; GB.320/PV; GB.322/POL/4; GB.322/PV; GB.323/POL/4; GB.323/PV; GB.325/POL/5; MEIWFC/2015/5; MEIWFC/2015/8; TSMRTS/2015/16; GDFERTI/2015; GDFPDWC/2015/6; CEART/INT/2014/1.



## I. Réunions tenues en 2015

### A. Réunion d'experts chargée d'adopter des Directives pour le contrôle par l'Etat du pavillon en vue de l'application de la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007 (21-25 septembre 2015)

1. Comme suite aux décisions prises par le Conseil d'administration et son bureau à la 317<sup>e</sup> session (mars 2013)<sup>1</sup> et à la 320<sup>e</sup> session (mars 2014)<sup>2</sup> du Conseil, la Réunion d'experts chargée d'adopter des Directives pour le contrôle par l'Etat du pavillon en vue de l'application de la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007, s'est tenue au Bureau international du Travail à Genève, du 21 au 25 septembre 2015.
2. La réunion était présidée par M. Campbell (Afrique du Sud). Le vice-président gouvernemental était M. Shinguadja (Namibie), le vice-président employeur, M. Van der Zwan, et le vice-président travailleur, M. Hansen.
3. La réunion a rassemblé 7 experts gouvernementaux accompagnés de 7 conseillers, 7 experts employeurs et 8 experts travailleurs accompagnés de 10 conseillers. Étaient également présents 61 experts observateurs de gouvernements intéressés et 12 observateurs d'organisations intergouvernementales (OIG) et d'organisations non gouvernementales (ONG).
4. Conformément au mandat qui lui était confié, la réunion a examiné et adopté les *Directives pour l'inspection par l'Etat du pavillon des conditions de vie et de travail à bord des navires de pêche*<sup>3</sup>. On trouvera dans son rapport un résumé des discussions<sup>4</sup>.

### B. Réunion sectorielle tripartite sur la sécurité et la santé au travail dans le secteur du transport routier (12-16 octobre 2015)

5. Conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration à sa 317<sup>e</sup> session (mars 2013)<sup>5</sup> et à sa 322<sup>e</sup> session (novembre 2014)<sup>6</sup>, la Réunion sectorielle tripartite sur la sécurité et la santé au travail dans le secteur du transport routier s'est tenue au Bureau international du Travail à Genève, du 12 au 16 octobre 2015.

<sup>1</sup> Documents GB.317/POL/5 et GB.317/PV, paragr. 399.

<sup>2</sup> Documents GB.320/POL/5 et GB.320/PV, paragr. 465.

<sup>3</sup> Document MEIWFC/2015/5.

<sup>4</sup> Document MEIWFC/2015/8.

<sup>5</sup> Documents GB.317/POL/5 et GB.317/PV, paragr. 399.

<sup>6</sup> Documents GB.322/POL/4 et GB.322/PV, paragr. 446.

6. La réunion était présidée par M. Aguilar Zínser (Mexique). Le vice-président gouvernemental était M. Mapuranga (Zimbabwe), le vice-président employeur, M. Higuera Gómez, et le vice-président travailleur, M. Wahl.
7. La réunion a rassemblé 86 participants, dont 32 représentants et conseillers gouvernementaux, ainsi que 16 participants employeurs, 32 participants travailleurs et 6 observateurs d'OIG et d'organisations internationales non gouvernementales (OING).
8. Les participants se sont intéressés aux questions prioritaires relatives à la sécurité et à la santé dans le secteur du transport routier de passagers et de marchandises en vue d'adopter des conclusions sur l'élaboration de futurs programmes et de contribuer à la formulation de politiques sur ces questions aux niveaux international, régional et national. La discussion a également porté sur la promotion des moyens de lutte contre le VIH et le sida et sur le Recueil de directives pratiques OMI/OIT/ONU-CEE pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport.
9. Les participants ont adopté des conclusions ainsi que deux résolutions, à savoir: *a)* la résolution sur les entreprises de transport en réseau – «Le transport de demain»<sup>7</sup>; et *b)* la résolution concernant les meilleures pratiques en matière de sécurité dans le secteur du transport routier<sup>8</sup>. Ces conclusions et résolutions sont reproduites dans la note sur les travaux<sup>9</sup>.

**C. Forum de dialogue mondial sur les relations d'emploi dans le secteur des télécommunications et des centres d'appel (27-28 octobre 2015)**

10. Conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration à sa 317<sup>e</sup> session (mars 2013)<sup>10</sup> et à sa 322<sup>e</sup> session (novembre 2014)<sup>11</sup>, le Forum de dialogue mondial sur les relations d'emploi dans le secteur des télécommunications et des centres d'appel s'est tenu au Bureau international du Travail à Genève, les 27 et 28 octobre 2015.
11. Le forum était présidé par M. Korçagins (Lettonie). Le coordonnateur du groupe gouvernemental était M. Musimba (République démocratique du Congo), celui du groupe des employeurs, M. Jack, et celui du groupe des travailleurs, M. Kerr.
12. Le forum a réuni 65 participants, dont 30 représentants et conseillers gouvernementaux, 8 participants employeurs et 21 participants travailleurs, ainsi que 6 observateurs d'OIG et d'OING.

<sup>7</sup> Document TSMRTS/2015/14.

<sup>8</sup> Document TSMRTS/2015/15.

<sup>9</sup> Document TSMRTS/2015/16.

<sup>10</sup> Documents GB.317/POL/5 et GB.317/PV, paragr. 399.

<sup>11</sup> Documents GB.322/POL/4 et GB.322/PV, paragr. 446.

13. Les participants ont examiné la question des relations d'emploi dans le secteur des télécommunications et des centres d'appel, notamment dans les centres d'appel exploités par des services de télécommunications ou s'occupant de tels services, en vue d'adopter des points de consensus susceptibles de contribuer à l'élaboration de futurs programmes et à la formulation de politiques concernant ce thème aux niveaux international, régional et national.
14. Les points de consensus adoptés par le forum, ainsi que les recommandations formulées en vue de guider l'action future de l'OIT et de ses Membres, figurent dans le rapport final <sup>12</sup>.

**D. Forum de dialogue mondial sur les bonnes pratiques et les difficultés de la promotion du travail décent dans les projets de construction et d'infrastructure (19-20 novembre 2015)**

15. Conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration à sa 317<sup>e</sup> session (mars 2013) <sup>13</sup> et à sa 322<sup>e</sup> session (novembre 2014) <sup>14</sup>, le Forum de dialogue mondial sur les bonnes pratiques et les difficultés de la promotion du travail décent dans les projets de construction et d'infrastructure s'est tenu au Bureau international du Travail à Genève, les 19 et 20 novembre 2015.
16. Le forum était présidé par M. Figueiredo De Souza (Brésil). Le coordonnateur du groupe gouvernemental était M. Nghishekwan (Namibie), celui du groupe des employeurs, M. Bones, et celui du groupe des travailleurs, M<sup>me</sup> Jonas.
17. Le forum a réuni 54 participants, dont 35 représentants et conseillers gouvernementaux, 3 participants employeurs et 13 participants travailleurs, ainsi que 3 observateurs d'OIG et d'OING.
18. Les participants ont examiné les possibilités et difficultés observées dans le secteur de la construction pour promouvoir le travail décent et l'emploi productif dans des domaines tels que les relations d'emploi, la sécurité et la santé au travail ou encore la formation et l'enseignement professionnels. Ils se sont également interrogés sur la contribution que des mécanismes de dialogue social novateurs pourraient apporter au travail décent et à l'emploi productif durable.
19. Les points de consensus adoptés par le forum, ainsi que les recommandations formulées en vue de guider l'action future de l'OIT et de ses Membres, figurent dans le rapport final <sup>15</sup>.

<sup>12</sup> Document GDFERTI/2015/7.

<sup>13</sup> Documents GB.317/POL/5 et GB.317/PV, paragr. 399.

<sup>14</sup> Documents GB.322/POL/4 et GB.322/PV, paragr. 446.

<sup>15</sup> Document GDFPDWC/2015/6.

## II. Rapport intérimaire du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant

20. Conformément à ses procédures, le Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant (CEART)<sup>16</sup> est habilité à établir, entre ses réunions ordinaires, qui se tiennent tous les trois ans, des rapports intérimaires sur des cas qui lui sont présentés par des organisations d'enseignants afin que les allégations formulées puissent être traitées plus rapidement et qu'il soit possible, en respectant les principes du dialogue social, de trouver une solution susceptible d'aider les mandants des Etats Membres. Le rapport intérimaire dont est saisi le Conseil d'administration<sup>17</sup> porte sur l'examen par le CEART d'une allégation reçue du Syndicat japonais des enseignants et personnels de l'éducation (ZENKYO), selon laquelle le gouvernement du Japon ne respecterait pas certaines dispositions de la Recommandation OIT/UNESCO concernant la condition du personnel enseignant, 1966, en particulier en ce qui concerne les heures supplémentaires effectuées et les engagements temporaires dans les écoles publiques. Le rapport contient des recommandations à cet égard.

## III. Réunions à venir

21. A la lumière du programme des réunions sectorielles 2016-17 qu'a adopté le Conseil d'administration à sa 323<sup>e</sup> session (mars 2015)<sup>18</sup>, ainsi que de la décision qu'il a prise au sujet des premières réunions qui se tiendront en 2016 et de la composition de la Réunion d'experts chargée d'adopter une version révisée du Recueil de directives pratiques du BIT sur la sécurité et la santé dans les ports<sup>19</sup>, le Bureau a établi, sous forme de tableau présenté en annexe, des propositions concernant les dates, la durée, le titre officiel, l'objet et la composition des réunions qui devraient encore se tenir en 2016 et des premières réunions qu'il est envisagé d'organiser en 2017.

### **Projet de décision**

#### **22. Le Conseil d'administration:**

- a) *prend note des rapports des quatre réunions visées dans la partie I du document GB.326/POL/6, ainsi que du rapport intérimaire du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant (CEART);*

<sup>16</sup> Le CEART a été créé en 1967 en application de décisions concomitantes du Conseil d'administration du BIT et du Conseil exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Il a pour mandat de surveiller et de promouvoir l'application des recommandations internationales de 1966 et 1997 concernant le personnel enseignant, ainsi que de faire rapport à ce sujet au Conseil d'administration et au Conseil exécutif.

<sup>17</sup> Document CEART/INT/2016/1.

<sup>18</sup> Documents GB.323/POL/4 et GB.323/PV, paragr. 294.

<sup>19</sup> Documents GB.325/POL/5 et GB.325/PV/Draft, paragr. 518 e).

- 
- b) *autorise le Directeur général à publier les Directives pour l'inspection par l'Etat du pavillon des conditions de vie et de travail à bord des navires de pêche;*
  - c) *autorise le Directeur général à communiquer aux gouvernements les rapports finals de la réunion sectorielle et des deux forums de dialogue mondiaux visés dans la partie I, en leur demandant de transmettre ces rapports aux organisations d'employeurs et de travailleurs concernées, ainsi qu'aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs et autres organisations internationales concernées;*
  - d) *prie le Directeur général de garder présentes à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives aux activités futures, les recommandations formulées par les réunions visées dans la partie I concernant l'action à venir de l'OIT;*
  - e) *autorise le Directeur général à communiquer le rapport intérimaire du CEART, ainsi que toute observation formulée par le Conseil d'administration, aux gouvernements et organisations concernés, en les invitant à prendre les mesures de suivi nécessaires conformément aux recommandations contenues dans ce rapport; et*
  - f) *approuve les propositions qui figurent dans le tableau annexé au document GB.326/POL/6 concernant les dates, la durée, le titre officiel, l'objet et la composition des réunions auxquelles se rapporte ce tableau.*

## Programme de réunions sectorielles proposées pour 2016-17

Réunions approuvées par le Conseil d'administration (GB.323/POL/4)	Dates	Durée	Titre	Objet	Composition (G-E-T)
Forum de dialogue mondial sur les difficultés et les avantages du télétravail pour les travailleurs et les employeurs dans les secteurs des TIC et des services financiers	24-26 octobre 2016	3 jours	<b>Forum de dialogue mondial sur les difficultés et les avantages du télétravail pour les travailleurs et les employeurs dans les secteurs des TIC et des services financiers</b>	L'objet du forum est de permettre aux participants tripartites de confronter leurs expériences du télétravail dans les secteurs des TIC et des services financiers afin qu'ils puissent se faire une meilleure idée de la question et s'accorder sur la voie à suivre en ce qui concerne les points ci-après: a) fréquence du télétravail dans les secteurs mentionnés; b) risques et avantages économiques et sociaux du télétravail; et c) relations d'emploi, organisation du travail et évolution professionnelle: effets des pratiques observées sur les droits et la protection des télétravailleurs, notamment en cas de télétravail non volontaire. Les participants examineront également les normes pertinentes en l'espèce et se pencheront sur la question de savoir comment le dialogue social pourrait être mis à profit pour promouvoir le travail décent dans le domaine du télétravail.	Tous les gouvernements; 8 participants employeurs; 8 participants travailleurs; OIG et ONG en tant qu'observateurs.
Réunion d'experts chargée d'adopter une version révisée du Recueil de directives pratiques du BIT sur la sécurité et la santé dans les ports	21-30 novembre 2016	8 jours	<b>Réunion d'experts chargée d'adopter une version révisée du Recueil de directives pratiques du BIT sur la sécurité et la santé dans les ports</b>	L'objet de la réunion est de mettre à jour le Recueil de directives pratiques du BIT sur la sécurité et la santé dans les ports (2003) et d'en adopter la version ainsi révisée.	La composition de cette réunion (voir ci-dessous) a déjà été approuvée par le Conseil d'administration à sa 325 <sup>e</sup> session, en novembre 2015 (GB.325/POL/5): 8 experts gouvernementaux; 8 experts employeurs; 8 experts travailleurs; tous les gouvernements en qualité d'observateurs; OIG et ONG en tant qu'observateurs. Gouvernements qui seront invités: Allemagne, Brésil, Chine, République de Corée, Etats-Unis, Kenya, Nigéria et Pays-Bas.



Réunions approuvées par le Conseil d'administration (GB.323/POL/4)	Dates	Durée	Titre	Objet	Composition (G-E-T)
Réunion d'experts chargée d'adopter des directives sur le travail décent et le tourisme socialement responsable	20-24 février 2017	5 jours	<b>Réunion d'experts chargée d'adopter des directives sur le travail décent et le tourisme socialement responsable</b>	L'objet de la réunion est d'examiner des directives sur le travail décent et le tourisme socialement responsable et de les adopter en vue d'encourager les acteurs et partenaires sociaux du secteur de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme à promouvoir la responsabilité sociale et à défendre le travail décent, conformément aux objectifs de développement durable et au programme de développement pour l'après-2015.	Gouvernements qui seront inscrits sur la liste de réserve: Afrique du Sud, Argentine, Belgique, Canada, France, Japon, Mexique et Singapour.  8 experts gouvernementaux; 8 experts employeurs; 8 experts travailleurs; tous les gouvernements en qualité d'observateurs; OIG et ONG en tant qu'observateurs.  Gouvernements qui seront invités: Brésil, Colombie, Ghana, Indonésie, Lituanie, Sri Lanka, Trinité-et-Tobago et Zimbabwe <sup>1</sup> .  Gouvernements qui seront inscrits sur la liste de réserve: Chili, Equateur, Etat plurinational de Bolivie, Madagascar, Népal, République démocratique populaire lao, Slovaquie et Zambie.
Réunion sectorielle tripartite chargée d'examiner les défis et perspectives du travail décent dans les services de santé, notamment en ce qui concerne les conditions d'emploi et de travail	24-28 avril 2017	5 jours	<b>Réunion tripartite sur les moyens d'améliorer les conditions d'emploi et de travail dans les services de santé</b>	L'objet de la réunion est de débattre des stratégies en faveur du travail décent qui permettraient de remédier aux pénuries de personnels de santé, condition indispensable pour assurer l'égalité d'accès aux soins en faveur de tous ceux qui en ont besoin, en vue d'adopter des conclusions sur l'élaboration de futurs programmes et de contribuer à la formulation de politiques sur la question aux niveaux international, régional et national.	Tous les gouvernements; 8 participants employeurs; 8 participants travailleurs; OIG et ONG en tant qu'observateurs.

<sup>1</sup> Ces propositions ont été élaborées en tenant compte du potentiel de croissance du secteur du tourisme et des possibilités de travail décent qu'il offre, ainsi que des activités qu'il est prévu de mener, dans le domaine du tourisme rural, au titre du résultat 5 du programme et budget pour 2016-17.